

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
2011-2020 DU DISTRIBUTEUR

DOSSIER : R-3748-2010

RÉGISSEURS : M. GILLES BOULIANNE, président
M. RICHARD CARRIER
Me MARC TURGEON

AUDIENCE DU 21 JUIN 2011

VOLUME 10

ODETTE GAGNON
Sténographe officielle

COMPARUTIONS

Me PIERRE R. FORTIN
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me ÉRIC FRASER
procureur de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureur de Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me DENIS FALARDEAU
procureur de Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

M. DANIEL LAPLANTE
représentant de Association de l'industrie
électrique du Québec (AIEQ);

Me PAULE HAMELIN
procureure de Énergie Brookfield Marketing (EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me STEVE CADRIN
procureur de Union des municipalités du Québec
(UMQ);

R-3748-2010
21 juin 2011

- 4 -

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉLIMINAIRES	5
 PREUVE DU ROÉÉ (suite)	
 GORDON EDWARDS	
 ÈVE-LYNE COUTURIER	
 CHRISTIAN SIMARD	
 INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	7

R-3748-2010
21 juin 2011

- 5 -

L'AN DEUX MILLE ONZE, ce vingt et unième (21e) jour
du mois de juin :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture. Audience du vingt et un (21)
juin deux mille onze (2011), dossier R-3748-2010,
demande d'approbation du Plan d'approvisionnement
2011-2020 du Distributeur. Poursuite de l'audience.

LE PRÉSIDENT :

Bon matin, Mesdames et Messieurs, on serait... est-
ce que ça va, Maître... Madame? Donc on serait prêt
à procéder, Maître Gertler.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les
Régisseurs, Franklin Gertler pour le ROÉÉ, c'est
pour la suite et fin de la présentation de la
preuve du ROÉÉ et, Monsieur le Président, les
témoins sont installés, c'est-à-dire monsieur
Christian Simard, madame Ève-Lyne Couturier et le
docteur Gordon Edwards. Je présume qu'ils vont
procéder sur le même serment que le quinze (15) de
juin deux mille onze (2011).

J'ai donné, pour faciliter la tâche, une

R-3748-2010
21 juin 2011

PANEL HQD - THÈME 2
Interrogatoire
Me

- 6 -

copie des notes, des remarques de docteur Edwards au traducteur. J'ai des copies mais j'avais peut-être l'intention de les produire après. On va le laisser faire sa présentation, peut-être juste les coter à la fin pour votre référence puisqu'on n'a pas de sténographe présent aujourd'hui.

Et sans plus tarder, on va demander à monsieur Edwards, ensuite monsieur Simard, puis évidemment après, de faire leurs remarques, puis après les trois vont être disponibles pour contre-interrogatoire, s'il y a lieu. Merci, alors Doctor Edwards, go ahead, please.

R-3748-2010
21 juin 2011

PANEL HQD - THÈME 2
Interrogatoire
Me

- 7 -

PREUVE DU ROÉÉ (suite)

L'AN DEUX MILLE ONZE (2011), le vingt et unième
(21e) jour de juin, ONT COMPARU :

GORDON EDWARDS, retired as a professor of
mathematics and sciences for Vanier College as of
June 2010; 53, Dufferin Road, Hampstead, Québec,
H3X 2X8

ÈVE-LYNE COUTURIER, chercheure socio-économique
analyste externe au Regroupement des organismes
environnementaux en énergie, ayant son adresse
d'affaires au 1710, rue Beaudry, bureau 2,
Montréal, Québec

CHRISTIAN SIMARD, directeur général de Nature
Québec, ayant son adresse d'affaires au 870, de
Salaberry, Québec, Québec

LESQUELS, après avoir fait une affirmation
solennelle, déposent et disent comme suit :

INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

Dr. GORDON EDWARDS:

My name is Gordon Edwards. I am President of the Canadian Coalition for Nuclear Responsibility (CCNR). I would like to thank the Régie for allowing me to speak about some of the concerns that I and my organization have related to Hydro-Québec's supply plan and potential impacts for the public interest and consumers, particularly as regards security of supply, costs, and rates, as well as human health and the environment.

Our concerns are centred on supply from Hydro-Québec's Gentilly-2 nuclear reactor and the two billion dollars (\$2 billion) project to extend its life, given that it suffers from severe degradation and premature aging. Although nuclear power's contribution to Hydro-Québec's electrical supply is relatively small, the financial and environmental risk that it poses for the company and for the province is potentially enormous, with negative impacts on consumers.

My training is in Mathematics, Physics and Chemistry, with a doctorate in Mathematics. Since nineteen ninety-seven (1997), I have served as a consultant on nuclear issues related to uranium mining, reactor safety, radioactive wastes, and

nuclear weapons, for both governmental and non-governmental organizations.

I have been an expert and invited witness for legislative committees, in court and regulatory proceedings and in public and environmental hearings in a number of jurisdictions and have lectured and published in the field in Canada, the U.S. and internationally. I was a professor of mathematics at Vanier College until June two thousand ten (2010), when I retired.

CCNR is a not-for-profit organization. It was formed in nineteen seventy-five (1975) by a group of about thirty (30) people in Montreal, myself being one of the founding members of the organization. Rather quickly, CCNR became a significant voice on nuclear issues in Canada. In French, the organization is known as le Regroupement pour la surveillance du nucléaire and we maintain a website in both languages. CCNR is one of the co-founders of the ROÉÉ and has been an active supporter of that umbrella organization in its many appearances before the Régie since nineteen ninety-seven (1997).

Earlier, in nineteen ninety-five (1995), CCNR participated in the Débat public sur

l'énergie, here in Quebec and, in fact, we were one of the voices that called for the creation of a Régie de l'énergie to better serve the public interest.

The principal mandate of our organization is to communicate factual information and analyses on nuclear matters in language that can be easily understood by a variety of people, not necessarily with scientific training.

Our main concern is that the financial and environmental risks of nuclear power have been systematically underappreciated. These risks can be disproportionately large in relation to the benefits of nuclear power, as I have already mentioned. For example, it is now estimated that the recent nuclear mishap in Japan may end up costing between seventy billion (\$70 billion) and two hundred and fifty billion (\$250 billion) dollars. It has been, of course, catastrophic for the operator, TEPCO, its finances and its ability to meet Japanese energy needs.

A nuclear disaster at Gentilly-2 would, of course, be devastating for Québec, for Hydro-Québec and for the consumer - especially if widespread radioactive contamination of equipment, personnel,

and land were to occur. The CCNR is concerned that the impacts would go far beyond the generating facility itself, affecting transmission and distribution assets and operations as well as the lives, safety and energy supply of tens and even hundreds of thousands of Quebeckers.

Although the federal government has enacted the Nuclear Liability Act, which limits the off-site liability of Hydro-Québec to third parties to a mere seventy-five million dollars (\$75 million), nevertheless, dealing with the on-site and system damage would likely cost billions based on experience at Three Mile Island and at Chernobyl. Hydro-Québec remains a single corporation and in our view it is not plausible to postulate that such an impact would not threaten security of supply and would not affect rates for consumers and the other customers of Hydro-Québec.

So, my first request to the Régie is that we urge the Régie to require Hydro-Québec to provide details on how such a catastrophic event might negatively impact the security of supply, the transport and distribution networks of Hydro-Québec, and the financial stability of the state corporation, as well as transmission and

distribution rates.

There is a common misconception that a nuclear meltdown can happen only as a result of some massive external event, such as an earthquake or a tsunami. Of course, the St. Lawrence River valley is a seismically active area with faults quite close to the Gentilly-2 reactor, and indeed such external events can trigger severe nuclear accidents. There have been unsupported claims that the CANDU technology shared by Hydro-Québec's Gentilly-2 and all commercial reactors, including in Ontario and New Brunswick is not susceptible to such seismic events, but independent bodies that have studied the question do not fully accept these claims.

In any event, the important thing to realize is that a meltdown does not require an external event, it does not require an earthquake. It can be caused simply by a combination of mechanical failures, as at Three Mile Island, which prevents the core of the reactor from being adequately cooled. The Ontario Royal Commission on Electric Power Planning considered Ontario Hydro's CANDU reactors and concluded in nineteen seventy-eight (1978) that if a hundred (100) such reactors

were operating in Canada at some future time, one could expect a meltdown as often as once every forty (40) years under the worse probability assumptions. And this calculation is based only on an unfortunate sequence of equipment failures.

The Royal Commission hearings that I just referred to, the Ontario Royal Commission on Electric Power Planning, took place over a period of three years, and involved a professor of engineering as the chairman of that commission, involved months of testimony and cross-examinations on reactor safety questions.

I myself testified on the probability of such a meltdown accident and my estimate was actually preferred by the Commission in their final report over the estimate given by nuclear officials from the industry.

These hearings were concluded before any commercial reactors had yet suffered a meltdown. So the potential was appreciated very early on. Three Mile Island, Chernobyl and now Fukushima have confirmed that meltdown dangers are real and must be considered in planning the supply of electricity, including as regards security and costs of supply. This is true in all countries and

using all reactor technologies, including the CANDU here in Quebec.

The fundamental problem that concerns the CCNR is that you cannot shut off a nuclear reactor completely, for the intense radioactivity generated in the core of the reactor continues to produce heat - even after the reactor is fully shut down - at a rate more than enough to melt all the fuel at a temperature of about twenty-eight hundred (2800) degrees Celsius.

That radioactivity cannot be shut off by any method known to science, and unless the heat due to radioactivity is removed as rapidly as it is being produced, the temperature will continue to climb and the fuel will eventually melt, causing large releases of radioactive materials into the immediate environment, and possibly into the outside environment. In Japan, almost all the damage done to the Fukushima reactors was simply the result of a prolonged lack of electrical power, preventing any cooling from taking place. The reactor itself produced the means of its own destruction.

Such devastating results can happen by accident, or it can be brought about deliberately,

which is why nuclear reactors are of particular concern as potential terrorist targets.

Unfortunately, the dramatic events of Fukushima will likely enhance the attractiveness of nuclear plants as targets in the eyes of international terrorists.

Returning to Quebec, it is important to note that nuclear power is not needed to meet Quebec's energy needs or power needs, nor to ensure the safety and reliability of supply. The only operating nuclear power plant in Quebec is Gentilly-2, which represents six hundred and seventy-five (675) megawatts of installed capacity and produces about five terawatthours annually. The refurbishment would require a shutdown of the reactor for at least eighteen (18) months and perhaps much longer, which indicated that it is by no means essential for Quebec's security of supply.

In fact, Hydro-Québec's supply plan from twenty ten (2010) to twenty twenty (2020) forecasts large surpluses, especially in the years between twenty twelve (2012) and twenty fifteen (2015). And those surpluses are much larger than the annual production of Gentilly-2. Moreover, since new nuclear plants do not enter into any of Hydro-

Québec's future plans, nuclear power is essentially a dead-end option in Quebec, it doesn't lead anywhere.

In its Energy Strategy for 2006 to 2015, the government itself has questioned the necessity for Quebec to continue with nuclear power. I quote (in English), from ROÉÉ 18, this is the government's energy strategy, quote:

Thank to its hydroelectric resources, Quebec is able... to eliminate the possibility of any new construction of nuclear reactors in Quebec... However, a decision must still be made concerning the Gentilly-2 station... The government considers that it is still too soon to make a definitive decision, since not all the required technical, economic and environmental information is currently available. In particular, the issue of permanent radioactive waste storage has yet to be settled.

End of quote. We note that much of the information used to justify refurbishment has not been made public to this day.

And our second request to the Régie is that

CCNR urges the Régie to ensure that all technical, economic and environmental document relevant to the Gentilly-2 refurbishment project be made available to the Régie and to the public as it relates to supply planning and power rates to consumers.

As the Energy Strategy document text also reveals, there are uncertainties associated with the permanent storage of radioactive waste. One of those uncertainties is the ultimate cost for storing irradiated nuclear fuel. Current cost estimates for a nuclear waste repository here in Canada, according to the Nuclear Waste Management Organization, run to about twenty-five billion dollars (\$25 billion), but that's assuming everything goes well.

In the USA there have been eight separate attempts by the Department of Energy to locate a geologic repository for irradiated fuel and they have all failed. The most recent failure was the Yucca Mountain Project, where fifteen billion dollars (\$15 billion) was already spent before the project was cancelled a year or so ago. As long as the Gentilly-2 reactor continues to operate, continuing to generate more irradiated fuel, any increase, any escalation in long-term storage cost

estimates will also be passed on to Hydro-Québec and, of course, its shareholders and its ratepayers. So there is a kind of a blank check there, you might say, in terms of what the future costs are really going to be.

But there is another category of radioactive waste which is often overlooked and for which there is no technical or financial provision at the present time at all, and that is the refurbishment waste itself. Thousands of highly radioactive metallic tubes will be extracted from the Gentilly-2 reactor during refurbishment, pressure tubes, calandria tubes, feeder pipes, all of them requiring permanent storage as radioactive waste materials that remain dangerous for many centuries.

In fact, Hydro-Québec is creating a new waste repository on the site to house just those refurbishment wastes temporarily. But these wastes are entirely the responsibility of Hydro-Québec and the province of Quebec; neither the federal government nor any other government is obligated to accept these wastes. The future costs associated with the permanent storage of such wastes could adversely affect consumers if not adequately

provided for.

So this leads to our third request, we urge the Régie to request that Hydro-Québec provide detailed cost estimates and financial plans associated with the permanent management of the refurbishment wastes, as they may affect consumer rates.

Then there is the cost and length of the shutdown for the refurbishment itself. Hydro-Québec has said that the refurbishment will be completed in eighteen (18) months and cost two billion dollars (\$2 billion). However, the refurbishment of New Brunswick's Point Lepreau reactor, which is virtually identical to the Gentilly-2 reactor, which was also expected to take eighteen (18) months and cost less than two billion dollars (\$2 billion), is already to this day three years behind schedule and about a billion dollars (\$1 billion) over budget in the cost of refurbishment alone, with more than a billion dollars (\$1 billion) in replacement energy costs due to the delay. Moreover, a top AECL official, in fact, it's Hugh MacDiamid, who is the top official of AECL, has publicly stated that the original eighteen (18) months estimate was completely unrealistic to start

with. Yet, Hydro-Québec is still sticking to eighteen (18) months as the time frame and regarding that as realistic.

So this leads to request number 4, CCNR urges the Régie to ask Hydro-Québec how it plans to absorb cost overruns and supply disruptions without adversely affecting the consumer.

I would now like to conclude by pointing out that public acceptability has become an important criterion for all major energy projects in Quebec, along with cost and reliability considerations. There are strong indications that the Quebec population opposes the refurbishment of the Gentilly-2 reactor on grounds of health and environmental risks. In fact, over three hundred (300) municipalities in Quebec have passed resolutions through their town councils specifically opposing the refurbishment project. And by the way, all this was done long before the Fukushima accident, so it's not something that's just an emotional response to Fukushima.

Since Fukushima, Germany has declared, as you know, that it will shut down all of its seventeen (17) nuclear reactors by twenty twenty-two (2022) - and they have already begun by

shutting down eight of them right away, which they're not going to restart. The Swiss cabinet has decided to phase out nuclear power in Switzerland. In Italy, a recent referendum resulted in a ninety-five per cent (95%) vote against the continuation of nuclear power in that country. Even in France, a recent poll has shown that seventy-seven per cent (77%) of the population wants to see nuclear power phased out in that country, a number which I find quite astonishing, given the importance of nuclear power to the French energy supply.

CCNR believes that if a referendum were held in Quebec today, an overwhelming majority would be against the refurbishment of Gentilly-2.

So this leads to our fifth request, we urge the Régie to require Hydro-Québec to demonstrate that ongoing supply from Gentilly-2 and its refurbishment are in fact acceptable to the population as elements of meeting Quebeckers' electrical needs.

Ever since its inception, for over thirty-five (35) years, CCNR has maintained that energy supply and energy savings are not opposite sides of the coin, but different aspects of the same thing, providing energy services to the population as

efficiently and reliably as possibly with the least environmental impact and the least cost. The word "negawatt" which was coined by Emory Levante is, we think a very good word for this because just as a megawatt is installed and produces electricity year after year after year, so an energy efficiency installation is like a negawatt, which is an installed megawatt which produces savings year after year after year. It's as if we're installing mini-generators in our infrastructure that generate essentially... effectively, mathematically speaking, they generate electricity by taking away the load demand. And we feel that it should be regarded as part of the supply and not merely shaving off the energy for a particular year, but part of the power supply.

So whether the energy services to the population are accomplished through megawatts or negawatts, that is energy savings through increased efficiency is immaterial, except for the fact that negawatts are cheaper and much better for the environment than megawatts, and negawatts also add to the reliability and stability of the distribution network by reducing the load on it.

Quebeckers should know how much power and

energy could be saved if the two billion dollars (\$2 billion) currently slated for the refurbishment of Gentilly-2 were spent on reduction and management of load and community based energy efficiency projects throughout the province.

So this leads to our last and sixth request, we urge the Régie to require Hydro-Quebec to investigate whether it could or could not save as much energy and power as the Gentilly-2 reactor would generate by investing two billion dollars (\$2 billion) in energy efficiency at the community level, as a more secure and less expensive means of supplying energy and power to Quebeckers in accord with the principles of sustainable development.

The concerns that I have expressed for the CCNR as a member of the ROÉÉ may seem remote from the day-to-day work of utility regulation by the Régie. However, I urge you to cast your minds forward. When the risk of a major nuclear accident becomes a reality, or when the true implications of nuclear waste management are realized, it is a virtual certainty that part of the post-mortem will be to ask why the Régie, with its broad mandate and public responsibilities, did not consider at least the costs and supply implications of G-2, Gentilly-

2 in approving the supply plans of Hydro-Québec.

The time to address these issues, we would put it to you, is now. Thank you for this opportunity to speak on behalf of the Canadian Coalition for Nuclear Responsibility.

Me FRANKLIN S. GERTLER:

Thank you, Doctor Edwards. I think... je pense que sans plus tarder on peut demander à monsieur Simard, monsieur Christian Simard de vous adresser la parole avec ses remarques, merci.

M. CHRISTIAN SIMARD :

Bonjour. Je tiens à remercier la Régie pour l'opportunité de partager les préoccupations, orientations et recommandations de Nature Québec concernant la planification des approvisionnements d'Hydro-Québec.

C'est ma première comparution ici, mais à titre de membre du Regroupement des organismes environnementaux en énergie, nous participons aux travaux de la Régie depuis ses débuts en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997).

Mon témoignage se divise essentiellement en deux parties. Dans un premier temps je traite de l'histoire des préoccupations du public, et plus particulièrement de Nature Québec, concernant nos

choix énergétiques à long terme et les rôles respectifs d'Hydro-Québec, de la Régie et évidemment du gouvernement.

Dans un deuxième temps, à l'aide d'une vision à long terme de la transformation énergétique de la société québécoise, je traite des enjeux de la planification des approvisionnements d'Hydro-Québec et des grands thèmes du mémoire du ROÉÉ. Pour cet exercice je réfère notamment à des passages spécifiques du mémoire de Nature Québec qui a été déposé sous la cote que je ne lirai pas, que vous avez, mais en fait, 0022.

Quelques mots d'abord pour compléter les notes bibliographiques sibyllines qui ont été déposées avant mon témoignage. Je voudrais souligner que lors de mon premier passage à Nature Québec, alors Union québécoise pour la conservation de la nature, de mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) à mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), j'ai été au coeur des débats sur le projet Grande Baleine et membre actif de la Coalition pour un débat public sur l'énergie.

Par la suite, en mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), lors de mon passage au cabinet du ministère de l'Environnement et de la Faune à

titre d'attaché politique, j'ai été en charge des dossiers énergétiques.

Enfin, à titre de directeur de la Fédération des coopératives d'habitation Québec-Chaudières-Appalaches et directeur par intérim de la Confédération des coopératives d'habitation du Québec, j'ai été en charge des dossiers d'efficacité énergétique. Plus de vingt-deux mille (22 000) logements coopératifs étaient regroupés sous ces structures.

À titre personnel, sachez que j'ai fait installer la géothermie à mon domicile et que je conduis une voiture hybride. Et pour fins anecdotiques, ma géothermie n'a pas eu droit à la subvention d'Hydro-Québec parce que j'avais la biénergie, c'est-à-dire une thermopompe ordinaire et un réservoir à l'huile et ça me rendait inéligible à la subvention, et voilà.

Nature Québec a été, tout au long de ses trente (30) ans d'existence, préoccupée par les enjeux énergétiques et leurs impacts sociaux et environnementaux. Nature Québec, qui regroupe cent dix-sept (117) organismes de conservation, et plus de cinq mille (5 000) membres et sympathisants, a toujours prôné en priorité la conservation

d'énergie et l'efficacité énergétique.

Nature Québec s'inquiète de la forte empreinte écologique des Québécois. Son ancien président d'ailleurs, Harvey Meade, alors qu'il était commissaire au développement durable, a estimé qu'il faudrait trois planètes si tous les humains se comportaient comme les Québécois, et donc... et de leur consommation énergétique et de ressources boulimiques. Donc les Québécois ont une consommation boulimique.

Et on constate qu'Hydro-Québec ne se perçoit pas comme un acteur et un leader pour faire face à cet... à ce phénomène. Et aussi, j'imagine, on a tous une responsabilité par rapport à ça nous-mêmes individuellement, Nature Québec, la Régie, tous les acteurs sociaux ont une responsabilité par rapport à ce phénomène.

La préoccupation envers la conservation et l'efficacité énergétique a été reprise par la majorité des interventions lors du débat public sur l'énergie, des intervenants, en mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) et dans la politique énergétique du Québec en quatre-vingt-seize (1996).

On se rappelle que lors du débat sur l'énergie, la population du Québec a demandé qu'on

priorise la conservation de l'énergie et l'efficacité énergétique. Un consensus s'est dégagé pour faire le plein d'énergie que l'on gaspille avant d'en produire d'autre.

Permettez ici une petite parenthèse, souvent aussi on s'aperçoit, ça a été la même chose aussi, quand on distingue, nous, conservation de l'énergie à efficacité énergétique, parce que naturellement au Québec, les... par exemple, le parc automobile est beaucoup plus efficace qu'il l'était mais le parc automobile a quand même doublé et donc les problématiques de transport et de pollution n'ont pas baissé, au contraire, au niveau des émissions de... et c'est un peu la même chose pour la recrudescence d'appareils électroménagers ou électroniques, qui fait en sorte que même si tout le monde est plus efficace, si on en achète deux fois plus, on le voit aussi au niveau des habitudes et comportements pendant la période hivernale qui croissent plus vite que normalement.

Donc, un consensus s'est dégagé lors du débat public sur l'énergie pour faire le plein de l'énergie que l'on gaspille avant d'en produire d'autre. L'autre priorité dégagée a été de prendre le virage des énergies vertes comme la filière

éolienne et solaire, et son utilisation via la géothermie avant de considérer poursuivre le développement hydroélectrique.

Les Québécois ont choisi alors la participation du public dans les choix énergétiques comme gage de cette transformation et nous considérons, en tout respect, que la Régie devrait être l'expression de ce choix.

Nature Québec considère que les choix énergétiques faits jusqu'à maintenant, en privilégiant massivement la filière hydroélectrique, ont eu des impacts majeurs sur l'environnement, impacts cumulatifs dont l'ampleur reste à évaluer. Transformer de grandes rivières sauvages en système lacustre largement artificialisé n'est pas sans conséquence. Ça provoque la destruction d'écosystèmes fonctionnels qui ne sont pas disponibles aux générations futures.

Nature Québec s'intéresse particulièrement au rôle des eaux douces dans le milieu marin et à l'importance de la chronologie naturelle de l'écoulement des rivières. Pour en savoir plus sur ces questions-là je vous réfère au mémoire cité précédemment qu'on a déposé à notre pré-témoignage,

donc, en page 39 plus précisément.

Le débat public sur l'énergie a donné lieu à la création de la Régie de l'énergie et de l'Agence de l'efficacité énergétique. La Régie a été mise à l'oeuvre rapidement mais presque aussi rapidement elle a perdu un de ses outils explicitement identifié par le débat pour son fonctionnement, soit un recours à la planification intégrée des ressources.

L'adoption en deux mille (2000) de la loi 116 a mis fin à l'utilisation de cet outil. Devant l'arrivée de l'éolien comme nouvelle énergie offrant un potentiel important, et devant la nécessité de viser au moins une meilleure efficacité dans l'utilisation de l'énergie, sinon une réduction en termes absolus de cette utilisation, il nous apparaît encore aujourd'hui essentiel, même si c'est un rappel qui peut vous sembler redondant, d'insister encore aujourd'hui sur la pertinence d'instaurer un régime de planification intégrée des ressources à la Régie pour permettre, par un système indépendant, des différents promoteurs l'évaluation des meilleures façons de répondre à la demande ou de gérer cette demande.

La planification intégrée des ressources permettrait, entre autres, d'inclure les externalités sociales et environnementales dans l'évaluation des filières.

Ceci dit, vous n'êtes pas sans marge de manoeuvre, vous n'êtes pas sans pouvoir et sans capacité de changer les choses.

Le plan d'approvisionnement deux mille onze (2011) deux mille vingt (2020), comme le souligne le mémoire de notre regroupement, est le lieu propice pour parler de vision à long terme en gestion de la consommation, efficacité énergétique et stratégie en général.

Le mémoire se concentre sur la gestion de la consommation, l'efficacité énergétique, la non-pertinence du nucléaire et les grands absents que sont le solaire ainsi que les pratiques innovantes, particulièrement dans les communautés isolées.

Le plan présenté par Hydro-Québec, appelé ici Distributeur, projette à cet horizon d'importants besoins en puissance provenant notamment des secteurs résidentiels et agricoles. Permettez-nous ici de vous référer, petite pause publicitaire, à un document produit par Nature Québec et sur... donc de référer à une étude

réalisée à la demande du ministère du Développement durable et des Parcs qui touche aux meilleures pratiques du secteur agricole en matière d'efficacité énergétique qui pourraient contribuer à atténuer les besoins tant en énergie qu'en puissance si elles étaient appliquées à grande échelle. Donc c'est une revue de littérature à l'échelle internationale sur les meilleures pratiques au niveau agricole.

Le plan présenté ne nous paraît pas le scénario optimal. Nous savons pertinemment comme vous qui avez, dans le passé, approuvé des plans dont les scénarios prévisionnels ne se sont pas avérés, que la science de la prédiction est aléatoire, surtout quand il s'agit de prédire l'avenir, comme disait un plaisantin.

Comme nous l'avons souligné, l'absence de planification intégrée des ressources, la structure cloisonnée que s'est donnée Hydro-Québec ne favorisent pas l'optimisation des solutions et ne donnent pas la flexibilité nécessaire.

Permettez-nous de répéter ce qui doit l'être, ce type d'exercice et de problème structurel a donné lieu dans le passé à des erreurs très coûteuses, dont la centrale TCE de Bécancour

n'est pas la moindre. Les coûts de son fonctionnement sont astronomiques, depuis deux mille huit (2008)... de son non-fonctionnement sont astronomiques.

Depuis deux mille huit (2008), Hydro paie une compensation de centaines de millions à TCE pour qu'elle maintienne sa centrale à l'arrêt. On a beau proposer ici de gérer le problème en utilisant son énergie pour la pointe d'hiver, ça ne change pas la donne fondamentalement.

C'est seulement l'intervention de citoyens dans l'arène publique et devant la Régie dans une audience à la Régie impliquant Hydro-Québec, entreprise intégrée qui nous a permis d'éviter l'erreur monumentale de la centrale du Suroît.

Donc, c'est sûr que l'importance des mouvements citoyens, on le voit maintenant même à travers le monde, est fondamentales dans les choix de société. Dans la première partie de son mémoire, une production d'énergie à La Romaine consacrée à l'évaluation stratégique, Nature Québec écrivait :

La planification des
approvisionnements électriques pour
les besoins du Québec relevant de la
division distribution d'Hydro-Québec

s'avère fort complexe, aléatoire et coûteuse depuis la déréglementation de ses activités de production.

Lors du dépôt de son plan d'approvisionnement pour examen et approbation par la Régie de l'énergie, Hydro-Québec établit, distribution établit pour la révision prévisionnelle de dix ans ses besoins en énergie et en puissance.

À ces prévisions de vente qui tiennent compte des économies d'énergie tendanciennes et de celles attendues de ses programmes en cours, s'ajoutent les pertes de transport et de distribution. Hydro-Québec tient également compte des grands projets industriels susceptibles de requérir des blocs de puissance importants et d'influencer significativement la quantité d'énergie requise.

Ce mode de planification des approvisionnements électriques comporte des risques élevés dans la mesure où il repose très largement sur les prévisions de la demande faites par Hydro-Québec Distribution. Or, la consommation réelle des dernières années a été inférieure aux prévisions par une marge significative, de sorte qu'Hydro-

Québec Distribution s'est retrouvée avec un surplus croissant d'approvisionnement post-patrimoniaux déjà engagé.

Les lacunes de cette planification deviennent apparentes lorsqu'on se rend compte de la divergence entre le plan et les états d'avancement successifs, divergence significative. Et encore la semaine dernière on annonçait... madame Normandeau annonçait un quatrième appel d'offres éolien, mille (1000) megawatts, qui fait passer à plus de cinq cents (500) megawatts de ce qui est prévu dans le plan qu'on étudie encore aujourd'hui. Donc, c'est vraiment ce qui s'appelle du « work in progress » mais à un moment donné on se demande à ce moment-là comment avoir une prise sur le réel et véritablement planifier.

Lorsque l'actionnaire... donc, voilà, Nature Québec faisait également ressortir dans son mémoire précédemment cité que la première conséquence de cette séparation fonctionnelle des secteurs d'activité d'Hydro-Québec c'est que la marge de manoeuvre de la division production n'est plus mise à contribution pour compenser les variations de la demande d'électricité au Québec.

Ainsi désolidarisée, celle-ci peut

désormais l'utiliser à sa seule discrétion pour conclure des ventes commerciales, généralement dans des marchés extérieurs au seul profit de son actionnaire. La division distribution est donc laissée à elle-même et ne pouvant plus disposer de cette flexibilité, pas de façon absolue mais quand même difficilement, doit se procurer des approvisionnements ponctuels pour gérer les aléas de la demande.

Le potentiel de gestion de la demande qui profitait à la collectivité québécoise lorsqu'Hydro-Québec fonctionnait comme une entreprise intégrée n'étant plus à sa disposition, le distributeur doit se rabattre sur des approvisionnements à court terme parfois incertains et dispendieux.

On ajoutait que la deuxième conséquence de ce régime réglementaire c'est d'occasionner des coûts additionnels récurrents et injustifiés au détriment de l'ensemble des clients québécois. Mais la nouvelle obligation faite au distributeur de planifier ses approvisionnements en ayant recours au marché comporte aussi une troisième conséquence, celle de compromettre la mise en oeuvre de nouvelles mesures d'économie d'énergie au-delà de

celles déjà prévues par Hydro-Québec Distribution.

Dans ce nouveau régime, en effet, trois éventualités peuvent se présenter. Un, les ventes d'électricité sont inférieures aux prévisions d'Hydro-Québec. Dans ce cas, le Distributeur est forcé de payer des dédommagements pour la suspension de livraison engagée ou de revendre ses surplus vraisemblablement à perte.

La réalisation d'économies d'énergie additionnelles ne ferait plus alors qu'augmenter ses excédents et occasionner des pertes encore plus substantielles.

Les ventes d'électricité correspondent aux prévisions d'Hydro-Québec, deuxième scénario. Alors la réalisation d'économies d'énergie au-delà de celles déjà prises en compte dans les prévisions d'Hydro-Québec auraient pour effet de créer des surplus nécessitant la suspension d'une partie des livraisons et donc occasionnant des pertes financières.

Troisièmement, les ventes d'électricité, troisième scénario, sont supérieures aux prévisions d'Hydro-Québec. Une telle situation ne peut qu'être constatée a posteriori ou, au mieux, appréhendée in extremis. Dans ce cas, Hydro-Québec est condamnée à

se procurer des approvisionnements ponctuels dans le marché de court terme, le déploiement de nouveaux objectifs d'économies d'énergie qui requièrent une certaine planification à long terme ne convient pas au règlement de ce type de situation habituellement urgente.

Donc, par ailleurs, les difficultés particulières à combler les besoins en puissance à la pointe hivernale pour Hydro-Québec résultent également en bonne partie des modifications réglementaires découlant de l'adoption de la loi 116 en juin deux mille (2000).

Depuis cette date, l'obligation de la division production d'Hydro-Québec est limitée au premier cent soixante-cinq (165) terawattheures d'énergie consommée annuellement et à la puissance correspondant au profil de ce bloc patrimonial.

Dans le mémoire du Regroupement, tout en soulignant le travail accompli ces dernières années, on s'étonne des prévisions conservatrices en matière d'économie d'énergie. Malgré les résultats enviabls, Hydro-Québec choisit de maintenir l'objectif de onze (11) terawattheures d'économies cumulées d'ici deux mille quinze (2015).

J'ai lu quelques discussions et citations et interventions sur des questions même de gestion de pointe en hiver où on disait que les seuls signaux véritablement valables en économie d'énergie c'est des signaux de tarifs différenciés ou des signaux de prix, et que finalement, les gens ça prend des années, des dizaines d'années, peut-être changer des comportements, comme répondre au téléphone cellulaire au volant ou arrêter de fumer ou porter sa ceinture de sécurité.

Curieusement, et je suis dans le domaine de l'impression, mais il faut dire que les réponses aussi étaient beaucoup dans le domaine de l'impression, parce qu'il n'y avait pas eu d'étude particulière à ça, j'ai l'impression, au contraire, que les gens, parce que ça leur épargne aussi de l'argent de mieux gérer même en hiver, souvent on ne se rend pas compte quand on consomme énormément d'énergie en période de pointe qu'à la fois on nuit à l'ensemble de l'entreprise et de la société mais qu'on se nuit à nous-même en augmentant notre facture.

Donc, on constate que dans ça il y a un manque de conviction et de leadership au niveau des économies d'énergie en général.

Compte tenu de ce qui précède, Nature Québec recommande à la Régie de tenir des audiences spécifiques sur la réduction et la gestion de la consommation, l'affaîssement de la pointe, les cibles d'économies d'énergie d'Hydro-Québec pour la période du plan, et sur les solutions à apporter aux contraintes structurelles les limitant.

Nature Québec considère que l'énergie économisée est celle qui a le moins d'impact sur l'environnement et les ressources naturelles. De plus, elle ne génère pas, comme l'énergie nucléaire, des déchets à forte nocivité qu'il faudra gérer pendant des milliers d'années.

Hydro-Québec, comme entreprise responsable, son actionnaire, le gouvernement du Québec, ainsi que la Régie doivent prioriser la réponse aux besoins énergétiques, des besoins qu'on travaillera à rationaliser par des choix de société et diverses mesures de gestion de la demande par les sources d'énergie les moins dommageables pour l'environnement.

J'aimerais conclure ici en disant que le rôle d'Hydro-Québec et la Régie dans la planification des approvisionnements doit non seulement satisfaire... et, voyons, le rôle

R-3748-2010
21 juin 2011

- 41 -

PANEL - ROÉÉ
Interrogatoire
Me F. S. GERTLER

d'Hydro-Québec et de la Régie dans la planification veut simplement satisfaire actuellement, sans questionnement, l'appétit pour l'électricité. Mais on doit... qui doit être ce rôle-là d'Hydro-Québec et de la Régie, supérieur, ça doit être des moteurs de changement de comportement. Il ne s'agit pas de seulement satisfaire les choix faits par d'autres.

Et donc d'être des moteurs de changement de comportement et de choix de consommation tout en conservant dans une perspective de développement durable la qualité de vie et de l'environnement que les Québécois préconisent. Je vous remercie.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Merci. Je veux juste demander à madame Couturier, avez-vous d'autres remarques avant qu'on laisse la chance pour...

Mme ÈVE-LYNE COUTURIER :

Non.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

O.K., merci beaucoup. Monsieur le Président, les témoins sont prêts pour le contre-interrogatoire et pour les questions de la Régie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Gertler. Hydro-Québec, Maître Fraser, avez-vous des questions?

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ERIC FRASER :

Q. [1] Excusez-moi, j'ai une courte question.

J'imagine que je m'adresse à monsieur Edwards, je vais poser ma question en français. Vous savez qu'il y a eu des audiences de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire sur le renouvellement de permis de Gentilly, de la centrale Gentilly, vous êtes au courant de cette information-là?

Dr. GORDON EDWARDS :

A. Yes, I was... yes, I'm aware of those hearings and they took place not very long ago. The difficulty is that they did not wait to even learn the lessons of Fukushima before considering granting an extension of the license of the nuclear reactor for five years. I consider myself that the... as is the case in Japan, there is too close an affiliation between the regulatory agency in Canada and the industry. They report to the same ministry, they tend to be of the same mindset and the IAEA, the International Atomic Energy Agency has already suggested or recommended that Japan should separate more completely the regulatory agency from the industry that it's supposed to regulate. I believe that the same situation is needing to be addressed

here in Canada.

Q. [2] Mais toujours concernant ces audiences de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire, est-ce que je dois comprendre que vous n'avez pas fait de représentation dans le cadre de ces audiences précises?

A. I did not make a presentation at those hearings. Colleagues of mine did.

Q. [3] Je vous remercie. Lorsque vous parlez de collègues, vous parlez de collègues individuellement ou vous parlez...

A. No, there was no representations specifically from the Canadian Coalition for Nuclear Responsibility at those particular hearings.

Q. [4] Je vous remercie. Monsieur Simard, quelle est votre connaissance du plan global d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec?

R. J'ai une connaissance, pour l'avoir lu, mais c'est ce que... et j'ai une connaissance aussi d'un plan qui fonctionne bien, et qui donne des résultats intéressants. Je crois qu'on peut aller encore plus loin que ça dans le cadre du plan d'approvisionnement. Malheureusement, compte tenu de la lancée et des résultats de ce plan-là on aurait pu aller plus loin et même explorer de

nouveaux chantiers.

Q. [5] Je vous remercie, je vous remercie, Messieurs, Dame, Monsieur le Président, je n'ai pas d'autres questions.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Fraser. Maître Fortin?

Me PIERRE R. FORTIN :

Je n'ai pas de questions, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez rajouter quelque chose, Maître Gertler?

On va poursuivre. Donc, Maître Gertler, la Régie n'aura pas d'autres questions pour vos témoins.

Est-ce que vous avez des questions en réinterrogatoire?

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Non, pas de question en réinterrogatoire, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Ça met donc fin au dépôt de...

Me FRANKLIN S. GERTLER :

La seule chose que je vous demanderais, est-ce que la Régie aimerait recevoir les remarques de monsieur... l'essentiel, c'était ses notes, ce n'est pas exactement qu'est-ce qu'il a dit mais au cas où ça aurait pu aider pour la transcription.

R-3748-2010
21 juin 2011

PANEL - ROÉÉ
Contre-interrogatoire
Me Éric Fraser

- 45 -

LE PRÉSIDENT :

On va avoir ça probablement au cours de... d'ici quelques heures retranscrit par notre équipe de sténographes.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

O.K. Qu'est-ce que je vais faire à ce moment-là je vais fournir une copie officieusement à madame la greffière pour aider les gens qui font la transcription, peut-être ça va les aider avec le vocabulaire, si vous me permettez.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

O.K., merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Donc, Madame Couturier, Docteur Edwards, Monsieur Simard, il ne reste qu'à vous remercier pour votre participation à ce débat et vous libérer, merci beaucoup. Ça met donc fin à la présentation de la preuve des intervenants.

Autre point que l'on aimerait aborder avec vous, et plus particulièrement avec le Distributeur, Maître Fraser, c'est relatif à un engagement, l'engagement numéro 8. En fait, je voulais vous référer à des... rapidement à des...

R-3748-2010
21 juin 2011

PANEL - ROÉÉ
Contre-interrogatoire
Me Éric Fraser

- 46 -

aux notes, au verbatim, en fait, qu'on... du... aux notes, excusez-moi, aux notes sténographiques du six (6) juin deux mille onze (2011), aux pages 26, 27 et suivantes, où est-ce que Maître Hamelin, pour EBM, demandait, en fin de compte, de valider certains chiffres relatifs aux transactions financières et aux transactions bilatérales.

On a regardé ce que vous avez fourni aux engagements 4 et 5 relativement aux transactions financières mais on n'a rien vu, en tout cas, je n'ai rien vu en ce qui a trait aux transactions bilatérales. Au moment de la... lors du débat relatif à cet engagement-là, vous m'aviez... vous nous aviez dit qu'on parlait de chiffres de la cause... dernière cause tarifaire et vous avez tout simplement dit que vous allez prendre ça en note, que...

... puis je vous reviendrai si jamais on n'est pas d'accord mais je ne vois pas la nécessité de prendre un engagement là-dessus.

Donc la Régie voudrait s'assurer qu'on a fait le tour de cette validation, en fin de compte, des chiffres. Est-ce que ça a été discuté...

Me ERIC FRASER :

En ce qui concerne l'engagement numéro 8, vous aurez constaté qu'il a disparu, il n'y a pas d'engagement numéro 8 dans les notes sténographiques. Par ailleurs, vous aurez constaté également qu'il y a deux engagement numéro 4 qui ont été donnés à la Régie. Il y a un engagement numéro 4 initial et il y a un engagement numéro 4 complémentaire qui, selon notre compréhension, répondait à toutes les questions qui nous avaient été adressées à ce moment-là.

On a essayé de faire l'historique des discussions et des engagements qui avaient été pris, donc selon notre compréhension, l'engagement numéro 4 et l'engagement numéro 4 complémentaire répondaient à l'ensemble des questions qui avaient été posées, et il n'y a personne qui est revenu nous voir pour nous dire qu'il manquait de l'information au dossier sur ces sujets-là.

Alors c'est tout ce que je peux vous dire, donc, est-ce que... s'il y a une question plus précise est-ce qu'il y a de l'information qu'on n'aurait pas donnée qu'on voudrait qu'on dépose? Je sais qu'on a déposé toute l'information qui avait été, je crois, remise dans le cadre du dossier

tarifaire. Alors c'est tout ce que je peux vous dire, malheureusement, Monsieur le Président.

S'il y a une demande précise, je vous invite à nous la formuler par écrit mais je comprends que EBM n'a pas... a dû prendre connaissance depuis tout ce temps de l'engagement, a dû prendre connaissance des réponses et personne ne nous a fait part d'une absence d'information ou d'une information incomplète. Ça complète ma réponse. J'espère que c'est satisfaisant pour la Régie.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, Maître Fraser, on prend note de votre réponse et on vous reviendra par courrier là-dessus au cours des prochaines...

Me ERIC FRASER :

Là est-ce que je comprends que la Régie a une question spécifique ou... je sais que les notes font état de l'absence de l'engagement numéro 8, mais si on n'a pas de question spécifique, évidemment c'est difficile pour nous de répondre.

Me PIERRE R. FORTIN :

Si je peux me permettre, Monsieur le Président, c'est que selon nos recherches, et c'est simplement pour les fins du dossier, et on est conscient que

EBM n'est pas revenue sur cette... sur la question qu'elle avait posée, mais comme le président de la formation l'a mentionné tout à l'heure, les questions portaient sur deux types de transaction, les transactions bilatérales et les transactions financières. Nous avons effectivement constaté que les réponses auxquelles le Distributeur réfère fournissait des éléments d'information concernant les transactions financières mais, à tort ou à raison, dans notre recherche on n'en a pas trouvé concernant des transactions bilatérales elles-mêmes. Alors peut-être que le Distributeur pourrait simplement prendre, je ne sais pas si on peut dire...

Me ERIC FRASER :

Non.

Me PIERRE R. FORTIN :

... l'engagement numéro 8A, simplement nous dire où est la réponse quant aux transactions bilatérales elles-mêmes parce que dans les réponses aux... les réponses à l'engagement numéro 4 on ne fait pas référence à ça, on fait référence aux transactions financières seulement. Alors c'était la seule précision que nous voulions pour pas que... pour que le dossier soit clair là-dessus.

R-3748-2010
21 juin 2011

PANEL - ROÉÉ
Contre-interrogatoire
Me Éric Fraser

- 50 -

Me ERIC FRASER :

Écoutez, on va vérifier, mais si l'information existe c'est sûr que l'information se retrouve soit au dossier tarifaire ou soit au rapport annuel. Donc, cela étant dit, qu'est-ce qu'on fait maintenant, on vérifie s'il y a de l'information sur les transactions bilatérales?

Me PIERRE R. FORTIN :

Bien, si le distributeur estime qu'il a fourni la réponse à la question qui était posée par le biais des réponses aux engagements numéros 4 et 5, nous, on ne trouve pas d'information spécifique concernant les transactions bilatérales. Alors si elle est effectivement au dossier c'est peut-être par un témoignage quelconque mais on ne l'a pas retracé. Alors si...

Me ERIC FRASER :

Est-ce qu'on a besoin de cette information-là?

Me PIERRE R. FORTIN :

Bien, effectivement, ça a été une question qui a été posée qui est en suspens présentement. Enfin, là, c'est un petit peu...

Me ERIC FRASER :

Donc, on va vérifier.

R-3748-2010
21 juin 2011

PANEL - ROÉÉ
Contre-interrogatoire
Me Éric Fraser

- 51 -

Me PIERRE R. FORTIN :

C'est ça, c'est il faudrait simplement vérifier si
le Distributeur a complété sa réponse à cet effet.

Me ERIC FRASER :

Écoutez, on va prendre...

Me PIERRE R. FORTIN :

À ce moment-là...

Me ERIC FRASER :

... on va vérifier, je vous demanderais, si
possible, de nous faire parvenir une question
précise parce que je ne voudrais pas qu'on vérifie
de l'information qui ne soit pas exactement
l'information que vous voulez. Vous comprendrez
cependant qu'on est en bout de course dans ce
dossier-ci, que nos ressources sont limitées et
fatiguées, donc on va faire tout notre possible
pour que ça vous revienne le plus rapidement, mais
je ne peux pas m'engager plus avant là-dessus.

L'autre élément que je voulais... pour
lequel je voulais informer la Régie, mon client me
demande de vous informer qu'à la lumière de la
décision qui nous a été transmise hier à seize
heures trente (16 h 30), le Distributeur ne fera
pas de contre-preuve. Je vous remercie.

R-3748-2010
21 juin 2011

PANEL - ROÉÉ
Contre-interrogatoire
Me Éric Fraser

- 52 -

Me PIERRE R. FORTIN :

Simplement, Monsieur le Président, si vous permettez, c'est parce que maître Fraser demande qu'on lui adresse une question précise. En fait, je peux la donner tout de suite, simplement nous identifier dans la preuve testimoniale ou documentaire d'Hydro-Québec l'endroit où la réponse concernant les transactions bilatérales a été fournie au-delà de ce qui est fourni comme réponse aux engagements numéros 4 et 4 complémentaire qui, à notre avis, ne vise que les transactions financières selon notre compréhension. Et c'est toujours en référence à la question qui était posée... à la référence que Monsieur le Président de la formation a donnée à la transcription.

LE PRÉSIDENT :

Et puis cette référence-là, Maître Fraser, c'est page 28 des notes sténographiques du six (6) juin deux mille onze (2011) où est-ce que maître Hamelin demande à Hydro-Québec :

Si vous n'êtes pas d'accord sur mes chiffres qu'on nous fournisse les chiffres corrects.

C'est tout simplement ça qu'elle mentionne sur les transactions bilatérales, puis elle conclut un peu

R-3748-2010
21 juin 2011

PANEL - ROÉE
Contre-interrogatoire
Me Éric Fraser

- 53 -

plus loin qu'elle en a besoin dans sa preuve, c'est
ça le besoin qui est identifié par maître Hamelin.
Merci, il n'y a pas d'autre commentaire? Ça met
donc fin à l'audience et puis je vous souhaite une
bonne fin de journée, merci.

AJOURNEMENT

Je, soussignée, ODETTE GAGNON, sténographe
officielle certifie sous mon serment d'office que
les pages ci-dessus sont et contiennent la
transcription exacte et fidèle de l'enregistrement
de la preuve en cette cause, le tout conformément à
la Loi;

Et j'ai signé :

ODETTE GAGNON
Sténographe officielle